

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE
SEANCE DU MERCREDI 27 AOUT 2025**

**DELIBERATION N°DVC/DPC/25/094 - PARTICIPATION COMMUNALE AUX PROJETS D'INSERTION :
ASSOCIATION STRUCTURE D'ETUDES SCOLAIRES,
D'ACTIVITES ET DE MANIFESTATIONS ECLECTIQUES –
ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITE**

Le Maire certifie que la
liste des délibérations de
la présente séance a été
mise en ligne sur le site
Internet de la ville le

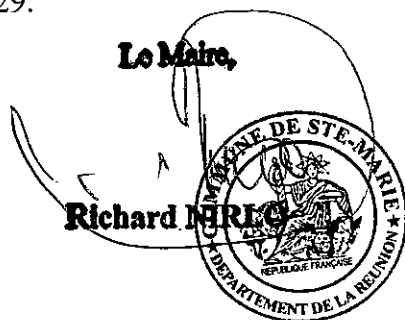
01 SEPT 2025

que la convocation a été
faite le 20/08/2025
et que le nombre de
conseillers municipaux
présents a été de 18
sur 29.

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 27 août à 09 h 30, le
Conseil Municipal s'est réuni dans la salle polyvalente communale de
Duparc, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur
Richard NIRLO, Maire.

Etaient présents : M. Richard NIRLO, Maire

Adjoins : Mme Sylvie BILLAUD - M. Christian DALLEAU -
Mme Marie-Line SOUBADOU - M. André M'VOULAMA -
Mme Olivette TAOMBE - M. Grégoire CORDEBOEUF -
Mme Nadia WU-TIU-YEN - M. Matthias DASSOT - Mme Corinne
GAUVIN - M. Jean-Louis LATOUCHE.

Le Maire,

Richard NIRLO

Conseillers Municipaux : Mme Vivienne DALLEAU - M. Mario
LECHAT - Mme Myrielle HIVANHOE - Mme Michelle NIRLO -
M. Eric THIBURCE – Mme Céline SITOUZE .

Est arrivé en cours de séance : M. Didier GOPAL à 9h42.

Etaient absents : Mme Arielle REZAC - Mme Carole HIVANHOE -
Mme Marlène RODIER - M. Jean-François BOYER - Mme Dorianne
JEAN-BAPTISTE - M. Christian ANNETTE - M. André CHERIMONT -
Mme Sylvie NATIVEL - Mme Valérie GRAVIER - M. Thierry
GUICHARD – M. Nicolas LEBRETON.

Monsieur Matthias DASSOT a été désigné pour remplir les fonctions
de Secrétaire.

PARTICIPATION COMMUNALE AUX PROJETS D'INSERTION : ASSOCIATION STRUCTURE D'ETUDES SCOLAIRES, D'ACTIVITES ET DE MANIFESTATIONS ECLECTIQUES - ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITE

De manière générale, la société actuelle est confrontée à des évolutions importantes dans le domaine de la famille : modification du modèle parental (familles monoparentales, recomposées...) et la réalité d'un quotidien ne permettant pas forcément de se projeter, avec les problèmes liés au chômage, au logement, à la santé.

L'association SESAME propose un projet « famille » autour de la parentalité qui s'adresse aux familles des quartiers dans les hauts de Sainte-Marie avec une attention particulière pour les plus vulnérables, tout en nous adaptant à la diversité du public, dans le but de maintenir le « bien vivre ensemble ». Les principaux axes de l'action sont : informer les parents des différentes facettes de la parentalité, le développement de l'enfant, la communication et la gestion des émotions, encourager la démarche participative par l'investissement des familles dans l'éducation, permettre aux personnes isolées de créer un nouveau réseau de connaissance, conforter le parent dans son rôle éducatif, favoriser la communication dans le cercle familial, mettre en place des groupes de parole en présence de professionnels, les sorties familles pour conforter l'entraide et la solidarité.

La mise en œuvre des actions s'effectue à travers des ateliers regroupant 20 personnes avec une fréquence mensuelle. L'équipe encadrante de l'association ainsi que des professionnels assureront le déroulement des ateliers.

Afin de permettre à l'association SESAME d'assurer la concrétisation de cette opération à dimension sociale avec une visée de réussite éducative.

Je vous demande :

- 1) d'acter le principe d'attribution d'une subvention complémentaire d'un montant de quinze mille euros (15 000 €) au porteur de projet précité.
- 2) d'adopter le principe de versement d'une participation financière à l'Association SESAME
- 3) de formaliser par voie de convention le versement de la subvention.
- 4) d'autoriser le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 65 du budget principal.

La commission Affaires générales, Finances, Economie et Développement réunie le mardi 19 août 2025 a émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,


Richard NIRLO
